



**ARTICLE 2 – ASSURANCES :** Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3 – CONCURENENTS et PILOTES :**

**3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :** Idem support Rallye Moderne

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC).

**3.1.1 CONCURENENTS ADMIS :** Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation International Régularité ou National Régularité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

**3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT :** Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a) avec la publicité des organisateurs :	350 €
b) sans la publicité des organisateurs :	700 €

**Une remise de 40 €. sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.**

**3.1.1.3 ACCEPTATION :** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.2 ÉQUIPAGES :** Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

**3.3 ORDRE DE DEPART :** Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

**ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :**

**4.1 VOITURES AUTORISÉES :** Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à I de 1919 à 1981. Les groupes suivants sont autorisés

- 1 : Groupe de régularité historique : voitures des périodes C à I de 1919 à 1981
- 2 : Groupe de régularité prestige : voitures de G T de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.82

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

**4.2 INSTRUMENTS DE BORD :** Deux catégories distinctes seront établies :

- Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
- Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

**4.3 DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS :** La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez passer pour véhicules historiques de régularité doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire

**4.4 ASSISTANCE :** Idem support Rallye Moderne

**ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :**

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

**5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE :** non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

**5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE :** des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

**ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES :** Idem support Rallye Moderne

**6.2 Reconnaissances :** Idem support Rallye Moderne

**6.3 Carnets de contrôle :** Idem support Rallye Moderne

**ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :**

**7.1 Départ :** Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. LES CONCURENENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE

**7.2 Dispositions relatives aux contrôles :** Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

**Contrôles de passage (CP) :** à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

**Contrôles horaires (CH) :** à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

**7.5.1.1 TESTS DE REGULARITE:** Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou au-dessus entraînant une pénalité d'une seconde.

**Exemple :** Moyenne définie 45 km/h  
Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km  
Temps imparti: 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur mettra en place des points de chronométrage intermédiaires obligatoires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique : Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour **UNE SEULE** des 3 options et pour la **TOTALITE** des tests de régularité.

*L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.*

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des Tests concernés.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

**7.5.16.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES:** Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

**ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS :** Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9 - CLASSEMENT**

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1 , par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2.

## **ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES**

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| 1 : Groupe de régularité historique | a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1 |
|                                     | b) Les 3 premiers du classement catégorie 2 |
| 2 : Groupe de régularité prestige   | a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1 |
|                                     | b) Les 3 premiers du classement catégorie 2 |

**10.1 REMISE DES PRIX:** La remise des prix aura lieu le Dimanche 16 septembre 2012 à partir de 17h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,  
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**